



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 8074

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon interroge M. le ministre de l'education nationale sur les difficultes auxquelles restent confrontes les jeunes Reunionnais candidats aux stages de preparation au diplome d'Etat de psychologue scolaire, cree par le decret no 89-684 du 18 septembre 1989, dans la mesure ou ces derniers doivent en effet etre titulaires d'une licence en psychologie dont l'enseignement n'est pas assure par l'universite de la Reunion. Compte tenu de l'interet porte par de nombreux jeunes Reunionnais pour cette discipline et ce metier, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la creation de cette filiere ne peut etre envisagee dans un delai rapproche.

Texte de la réponse

De nouvelles habilitations de filieres pourront etre prononcees a l'occasion de la renegociation des contrats quadriennaux conclus entre le ministere de l'enseignement superieur et de la recherche et des universites. A ce titre, les projets de l'universite de la Reunion seront debattus dans le courant de l'annee 1994. Toute demande que le president de l'universite pourrait formuler a cette occasion dans le domaine de l'enseignement de la psychologie sera examinee avec attention. Cependant, l'habilitation eventuelle d'une licence dans ce secteur reste subordonnee a une mesure objective de l'importance du public potentiel et des debouches.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8074

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4103

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 383